



Droit d'auteur / Contrat de travail

Par **marinad18**, le **27/12/2016 à 14:36**

Bonjour,

Je travaille pour une entreprise qui ne possède pas de licence d'entrepreneur du spectacle. Nous organisons un concert filmé pour les salariés de l'entreprise et nous allons engager des artistes mais je me pose des questions au sujet des contrats (droit d'auteur etc).. Le premier groupe va interpréter ses propres morceaux et le second chante quelques morceaux en en playback d'un album qui est dans le commerce.

Je pensais faire un contrat de prestation artistique ? c'est bien ça ?

Mon problème est surtout au sujet des droits d'auteur / Droits voisins etc ..

Comment ça se passe quand un artiste chante en playback il faut ajouter une clause particulière ?

Pour le premier groupe qui interprète ses propres morceaux il peut avoir le même contrat de prestation artistique que l'autre ?

Merci d'avance pour vos réponses !!